

Un plan de rigueur risqué et peu lisible

Le gouvernement Fillon a annoncé le lundi 7 novembre son deuxième plan d'austérité en trois mois. L'objectif est de qualifier la France dans la politique de réduction de son solde des comptes publics. Afin de respecter ses engagements européens, le pays, tel un slalomeur, doit franchir trois « portes », la première à hauteur de 5,7 % en 2011, la seconde à 4,5 % en 2012 et la dernière lui permettant de réduire son déficit budgétaire à 3 % du PIB, en 2013. Ce gouvernement a une responsabilité particulière pour celle de 2012 car, en cas d'erreur, son successeur, quel qu'il

soit, n'aura plus le temps de changer de cap. Les mesures adoptées après l'échéance présidentielle ne rentreront, en effet, en vigueur qu'en septembre 2012. La France, désormais sous la surveillance des marchés et des agences de notation, doit apporter la preuve qu'elle peut, par une action volontaire, faire converger son modèle social vers un modèle soutenable et non financé à crédit.

Que penser alors des deux plans de rigueur qu'il faut cumuler pour avoir une idée d'ensemble, celui de 11 milliards annoncé fin août et celui de 7 milliards annoncé en début de semaine ?

Tout d'abord, on ne peut contenir une réaction de surprise. Sur les 18 milliards d'euros qui représentent 1 point de PIB, seuls 3 milliards concernent la réduction des dépenses et 15 milliards relèvent de l'augmentation des impôts.

Ensuite, la lisibilité du plan du relèvement des impôts est très opaque. Si beaucoup d'impôts sont touchés, si nombre de catégories sont mises à contribution, on a peine à discerner un grand dessein visant à diminuer la perte d'efficacité économique induite par l'impôt. En d'autres termes, on a peine à imaginer quelle pourrait être la suite de ce tour de vis fiscal. A titre d'exemple, aucune trace de basculement d'une partie des cotisations sociales qui pèsent sur le travail, sur la CSG ou la TVA, aucune trace de fiscalité verte, une inflexion de l'assiette de l'IS - moins défavorable aux PME - très timide, etc.

Certes, si faire et défaire, c'est travailler, les gouvernements de ce quinquennat ont beaucoup œuvré en matière fiscale. Après avoir annulé plusieurs dispositifs de la loi Tèpe, un timide mea culpa

**LA CHRONIQUE
DU CERCLE DES
ÉCONOMISTES**
PAR ALAIN TRANNOY

On peine à croire que cette ponction fiscale n'obérera pas le scénario de croissance de 1 % qui a servi d'hypothèse à l'élaboration du budget 2012.

s'esquisse sur la TVA sur la restauration. Mais cela ne fait pas une politique.

Enfin, on peine à croire que cette ponction fiscale n'obérera pas le scénario de croissance de 1 % qui a servi d'hypothèse à l'élaboration du budget 2012. Le taux d'épargne des ménages se situe à un niveau élevé, 16,5 %, nourri par un comportement de précaution. Une stratégie aurait consisté à utiliser l'outil fiscal comme désincitation à l'épargne et encouragement à l'investissement et à la consommation.

Du côté des entreprises, une différenciation du taux de l'IS selon l'usage des bénéfices, réinvestis en France ou

non, irait dans ce sens. Elle présente sans doute des effets pervers à long terme mais aurait contribué à soutenir l'investissement des entreprises en 2012.

Du côté des ménages, un relèvement important des droits de succession laissant inchangés les droits en cas de donation aurait encouragé un transfert de l'épargne des personnes âgées en direction de leurs enfants et petits-enfants qui ont des besoins de financement. Cette mesure aurait permis de soutenir la consommation et l'investissement dans l'immobilier et de remplir simultanément les coffres de l'Etat.

Ces initiatives pouvaient être couplées à d'autres tendant à augmenter la croissance potentielle (libéralisation du marché des services dans certains domaines où la concurrence est peu active, flexi-sécurité sur le marché du travail permettant de dissocier le risque de l'entreprise et celui subi par le salarié, recours plus facile au chômage partiel comme en Allemagne afin d'amortir la crise pour les salariés et permettre le rebond, mesures pour desserrer l'offre foncière en zone tendue, etc.) et un freinage plus marqué des dépenses. Il est d'ailleurs surprenant que les collectivités locales ne soient pas mises à contribution, alors même que leurs dépenses représentent 11 % du PIB !

Au total, la purge fiscale annoncée ne dessine pas une stratégie de soutien de la croissance à court et à moyen terme et, à ce titre, a peu de chances de dissiper l'inquiétude des marchés et des Français, qui a pour origine, rappelons-le, la prévision d'une croissance faible !

Alain Trannoy est directeur de recherche à l'EHESS.